

Point presse du Ministère des affaires étrangères

3 juin 2010

GAZA / FLOTTILLE DE LA PAIX

(Est-ce que la France a des preuves ou des raisons de penser que « La Flottille de la Paix » avait d'autres buts que buts humanitaires ? Le ministre sur RTL ce matin a laissé entendre que c'était le cas dans l'incident de lundi : « L'humanitaire était discutable dans ces conditions », dit-il, semblant laisser entendre que la vocation humanitaire reste à établir clairement. Que pourrait provoquer des doutes sur la nature de cette entreprise maritime, bien connue depuis plusieurs semaines et contrôlée à plusieurs reprises avant de se diriger vers Gaza ? Alors que Washington est pour une enquête israélienne, la France est-elle pour une enquête internationale ? M. Kouchner a parlé d'un rôle de la Croix-Rouge. La France souhaite-t-elle que la Croix-Rouge et d'autres organismes, comme le bureau des droits de l'Homme de l'ONU par exemple, participent à cette enquête ?)

Je vous rappelle que dès lundi dans sa déclaration, Bernard Kouchner a souligné : « Ces événements nous rappellent que la situation actuelle à Gaza n'est pas tenable et qu'elle appelle une réponse politique urgente ».

Ce matin sur RTL, il a rappelé : « Vous connaissez la position de la France sur la question de Gaza. Jamais nous avons approuvé ni l'intrusion de l'armée israélienne dans Gaza, ni le blocus et nous pensons que c'est une situation insupportable ».

S'agissant de votre question concernant l'établissement des faits, je vous rappelle que la décision adoptée hier à l'unanimité par le Conseil de sécurité des Nations unies appelle à la constitution d'une enquête impartiale, transparente et conforme aux normes internationales.

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [ARCHIVES](#) >

- Adresse de cet article :
<https://plateforme-palestine.org/Point-presse-du-Ministere-des-affaires-etrangees-1755>